

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Systèmes Tramways -
(SYS301) - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la construction du Tram-train du Médoc.

L'objet du présent marché, dit «SYS 301», concerne les travaux relatifs aux sous-systèmes Tramway suivants :

- basse tension,
- courants faibles en ligne,
- signalisation ferroviaire,
- courants forts (énergie traction).

Les prestations à assurer concernent les études d'exécution des matériels et logiciels, leur fourniture, leur fabrication en usine, leur acheminement et leur installation sur site, leur mise en service, la fourniture de la documentation, la formation à l'exploitant et à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange et l'exécution des prestations de maintenance et d'assistance en période de garantie pour les équipements des différents systèmes listés ci-dessus.

Le marché est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics, en quatre lots définis ci-après :

- Lot 1 – Basse Tension,
- Lot 2 – Courants Faibles en Ligne,
- Lot 3 – Signalisation Ferroviaire,
- Lot 4 – Courants Forts.

Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification.

Lot 1 – Basse Tension

L'exécution du lot 1 n'est pas fractionnée.

Les travaux du lot concernent les prestations basse tension le long des extensions de la troisième phase des trois lignes de tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur les terminus partiels.

Ces prestations sont les suivantes :

- Distribution électrique basse tension en lignes et dépôts,
- Spécifications techniques des barrières de contrôles d'accès,
- Mise en oeuvre des distributeurs de titres de transport.

Lot 2 – Courants faibles en ligne

L'exécution du lot 2 est fractionnée, en trois tranches, définies ci-après :

- La tranche ferme (TF) porte sur le déploiement des équipements en ligne sur les sites concernés par les extensions et les modifications de la phase III.
- La tranche conditionnelle 1 (TC1) porte sur la fourniture et l'installation des équipements sur les sites concernés par la mise en place de terminus partiels sur le réseau tramway des phases I et II.
- La tranche conditionnelle 2 (TC2) inclut les prestations relatives à la mise en place d'un éventuel point haut radio supplémentaire.

Lot 3 – Signalisation Ferroviaire

L'exécution du lot 3 est fractionnée en deux tranches, définies ci-après :

- Tranche ferme :

Les travaux de la tranche ferme concernent les prestations de signalisation ferroviaire le long des extensions de la troisième phase des trois lignes de tramway de la CUB.

- Tranche conditionnelle - Terminus Partiels :

Les travaux de la tranche conditionnelle concernent les prestations de signalisation ferroviaire au niveau des Terminus Partiels.

Lot 4 - Courants forts

L'exécution du lot 4 n'est pas fractionnée.

Les travaux du lot concernent les prestations Courants forts le long des extensions de la troisième phase des trois lignes de tramway de la CUB.

Ces prestations sont les suivantes :

- Production et distribution d'énergie traction 750V,
- Production et distribution d'énergie dans les SSR,
- Production d'énergie pour l'alimentation de certains sites du système tramway tels que certaines stations voyageurs, loges gardiens de parcs relais, locaux d'exploitation et locaux signalisation.

Procédure marchés publics:

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un marché négocié avec mise en concurrence, soumis aux dispositions des articles 164 et 165 du Code des marchés publics.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par les services de la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des prestations.

Montant estimé du marché :

Pour le lot n°1 - Basse Tension – le montant estimé est de 1 076 391,00 € HT, soit 1 287 363,64 € TTC.

Pour le lot n°2 – Courants faibles en ligne – le montant est estimé à 5 753 363,61 € HT (soit 6 881 022,88 € TTC) réparti comme suit :

- 5 425 884,29 € HT pour la tranche ferme ;
- 205 804,54 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 ;
- 121 674,78 € HT pour la tranche conditionnelle n°2.

Pour le lot n°3 – Signalisation ferroviaire – le montant est estimé à 6 051 828,00 € HT (soit 7 237 986,29 € TTC) et réparti comme suit :

- 4 490 500,00 € HT pour la tranche ferme ;
- 1 561 328,00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Pour le lot n°4 – Courants forts – le montant estimé est de 4 578 000 € HT soit 5 475 288 € TTC.

Le coût total des quatre marchés est ainsi estimé à 17 459 582,61 € HT, soit 20 881 660,80 € TTC.

Durée du marché :

Le délai d'exécution global des 4 marchés se situe durant une période de 38 mois à compter de la notification des marchés.

Cette durée est décomposée :

- 25 mois pour le lot 1,
- 33 mois pour le lot 2,
- 31 mois pour le lot 3,
- 38 mois pour le lot 4.

Les tranches conditionnelles des lots 2 et 3 ont des délais d'exécution qui s'intègrent dans le délai global du lot concerné.

Modalités de financement :

L'opération est estimée à 17 459 582,61 € HT, soit 20 881 660,80 € TTC. Son financement est prévu au Budget transports, sur les crédits spécifiques du tramway, Exercices 2013 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0042 – CRB KD00 – Programme TW30.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 164 et 165,
VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la 3^{ème} phase des travaux du tramway, il convient d'équiper le réseau du tramway 2013 avec différents systèmes nécessaires à sa mise en service,

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un marché négocié par application des articles 164 et 165 du Code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouveau marché négocié avec mise en concurrence sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transports, sur les crédits spécifiques du tramway, Exercices 2013 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0042 – CRB KD00 – Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2012

M. GÉRARD CHAUSSET